

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN 62841-1:2015/A11:2022

Outils électroportatifs à moteur, outils portables et machines pour jardins et pelouses - Sécurité - Partie 1: Exigences générales

Elektrische motorbetriebene
handgeführte Werkzeuge, transportable
Werkzeuge und Rasen- und
Gartenmaschinen - Sicherheit - Teil 1:

Electric motor-operated hand-held tools,
transportable tools and lawn and garden
machinery - Safety - Part 1: general
requirements

04/2022



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN 62841-1:2015/A11:2022 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN 62841-1:2015/A11:2022.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN 62841-1:2015/A11:2022

NORME EUROPÉENNE **EN 62841-1:2015/A11**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD

Avril 2022

ICS 25.140.20

Version française

**Outils électroportatifs à moteur, outils portables et machines
pour jardins et pelouses - Sécurité - Partie 1: Exigences
générales**

Elektrische motorbetriebene handgeführte Werkzeuge,
transportable Werkzeuge und Rasen- und
Gartenmaschinen - Sicherheit - Teil 1: Allgemeine
Anforderungen

Electric motor-operated hand-held tools, transportable tools
and lawn and garden machinery - Safety - Part 1: general
requirements

Le présent amendement A11 modifie la Norme Européenne EN 62841-1:2015. Il a été adopté par le CENELEC le 2022-03-14. Les membres du CENELEC sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à l'amendement.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du CEN-CENELEC Management Centre ou auprès des membres du CENELEC.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CENELEC dans sa langue nationale, et notifiée au CEN-CENELEC Management Centre, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CENELEC sont les comités électrotechniques nationaux des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



Comité Européen de Normalisation Electrotechnique
Europäisches Komitee für Elektrotechnische Normung
European Committee for Electrotechnical Standardization

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Avant-propos européen	3
1 Modification de la page de couverture	4
2 Modification de l'avant-propos européen	4
3 Remplacement de l'Article 2, "Références normatives"	4
4 Modification de l'Article 3, "Termes et définitions"	7
5 Modification de l'Article 8, "Marquage et indications"	7
6 Ajouts à l'Article 21, "Construction"	8
7 Modification de l'Article 24, "Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs"	8
8 Modifications de l'Annexe I, "Mesurage des émissions sonores et de vibration"	9
9 Remplacement de l'Annexe ZA, "Références normatives aux publications internationales avec les publications européennes correspondantes"	10
10 Ajout de l'Annexe ZB, "Exigences de durabilité pour les étiquettes adhésives"	25
11 Remplacement de l'Annexe ZZ, "Couverture des exigences essentielles de la directive 2006/42/CE"	29
12 Modification de la Bibliographie	33